



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 janvier 2022

CNR renforce son action en faveur d'un transport fluvial plus durable en signant les Engagements pour la Croissance Verte (ECV) du secteur fluvial

Fin décembre 2021, Laurence Borie-Bancel, Présidente du directoire de CNR, a signé les Engagements pour la Croissance Verte (ECV) du secteur fluvial.

Fruit d'une démarche partenariale initiée par l'Etat et rassemblant tous les acteurs du secteur, ces engagements, regroupés en 5 axes, visent à transformer durablement le transport fluvial et à en faire le transport écologique de référence.

Cette signature illustre l'engagement constant de CNR à agir en faveur de la transition énergétique et écologique du secteur fluvial.

Un document co-construit pour transformer durablement le transport fluvial et en faire le transport écologique de référence

Les Engagements pour la Croissance Verte du secteur fluvial sont le fruit d'une démarche initiée en 2019 par l'Etat en co-construction avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Leur objectif ? Renforcer le partenariat entre l'Etat (et ses opérateurs comme l'ADEME ou VNF) et les opérateurs économiques, en particulier les porteurs de projets **afin de conduire de manière concertée, conjointe et dynamique l'ensemble des actions nécessaires à la transition écologique du secteur fluvial**. CNR, en tant qu'opérateur économique, a été associée, aux côtés des autres acteurs de la voie d'eau et des représentants de la profession, à leur rédaction.

Dans le secteur fluvial, la transition écologique comprend à la fois :

- **La transition énergétique**, pour atteindre les objectifs de réduction des émissions polluantes (CO2, oxydes d'azote NOx, oxydes de soufre SOx, particules fines...) des transports à l'horizon 2050,
- **L'amélioration de l'impact environnemental global** par une meilleure gestion des déchets liés à l'activité de navigation intérieure (eaux usées, huiles, déchets d'exploitation ou de cargaisons, etc.).

Pris pour une période de 4 ans, les ECV **comprennent 29 engagements réciproques regroupés en 5 axes**. Ils vont permettre aux signataires de :

- Définir les objectifs, à travers une feuille de route, de la « transition écologique du secteur fluvial » ;
- Réduire de 20 % les émissions de Gaz à Effet de Serre du fluvial d'ici 10 ans ;
- Déployer l'alimentation électrique à quai sur chaque bassin de navigation ;
- Expérimenter les solutions alternatives de motorisation à faibles émissions et faciliter les expérimentations en matière de motorisation innovante ;
- Maîtriser l'empreinte environnementale de la navigation intérieure.

Pour l'heure, ces ECV ont été signés par l'Etat, CNR, l'ADEME, VNF, HAROPA, la Communauté portuaire de Paris, E2F (Entreprises Fluviales de France), l'AUTF (Association des utilisateurs de transport de fret), l'AFPI (Association française des ports intérieurs), CFT (Compagnie fluviale de transport), Lafarge Holcim, As Energy... , preuve d'une large mobilisation de tous les représentants du secteur : tourisme fluvial et transport de marchandises, gestionnaires de réseaux, agences de l'Etat, associations représentatives, opérateurs...

Des engagements renforcés pour CNR, dans la continuité des actions déjà menées

Contact presse

Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A travers la signature de ces ECV, CNR s'engage formellement, auprès de l'ensemble de ses parties prenantes, à **déployer de nouvelles infrastructures d'alimentation en électricité à quai** (bornes électriques haute puissance) **pour les bateaux de transport de passagers à partir de 2023**. De telles bornes sont déjà en service depuis 2015 à Tournon sur Rhône et ont démontré leur efficacité et leur pertinence. CNR projette d'équiper d'ici 2027 la totalité des sites d'escale de la croisière fluviale sur le Rhône, notamment à Lyon (quai Fillon), Vienne, Viviers, Valence, Avignon, Arles ou Port-Saint-Louis du Rhône.

CNR va également étudier la possibilité de déployer des bornes électriques à quai adaptées aux besoins des **bateaux de transport de marchandises**, au Port de Lyon et sur d'autres ports de l'axe (Loire-Sur-Rhône, Salaise-Sablons, Portes-Lès-Valence, Arles...).

CNR est par ailleurs contributrice d'un certain nombre d'engagements pris dans le cadre de ces ECV, pilotés par d'autres entités (Etat, VNF...) visant notamment à :

- Définir une trajectoire de transition énergétique des flottes professionnelles sur 10 ans ;
- Améliorer la lisibilité et étudier les possibilités d'adaptation des dispositifs financiers existants pour inciter à la transition écologique du secteur ;
- Assurer le remplacement ou l'amélioration des performances énergétiques des motorisations les plus polluantes.

Ce nouvel engagement vient renforcer les actions que CNR mène en faveur de la transition écologique du secteur fluvial : abondement financier au PAMI (Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation) de VNF, construction d'une unité de production d'hydrogène renouvelable au Port de Lyon pour les usages portuaires et, à terme, fluviaux, ou participation technique et financière à un certain nombre d'études participant à définir la trajectoire de décarbonation du secteur fluvial.

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de presque 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'energéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) et son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE

Sur ses 17 plates-formes industrielles multimodales, CNR favorise l'intermodalité avec la requalification de ses sites et la création de nouvelles infrastructures en partenariat avec les acteurs locaux.

Chiffres clés

- o 330 km de voies navigables à grand gabarit entre Lyon et la Méditerranée
- o 14 écluses à grand gabarit sur le Rhône à l'aval de Lyon
- o 17 sites industriels et portuaires

Contact presse

Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr